Commune de Pomeys

Plan Local d'Urbanisme

APPROBATION
Echelle 1/5000

Les zones urbaines et à urbaniser

- Ua: Zone urbaine centrale
- Ub: Zone urbaine pavillonnaire
- Ue: Zone d'équipement d'interet collectif
- Ui: Zone de gestion de l'activité économique
- AUa : Zone à urbaniser à vocation d'habitat soumise à orientation d'aménagement au titre de l'article R151-8 du code de l'urbanisme
- AUi : Zone à urbaniser à vocation d'activité soumise à orientation d'aménagement au titre de l'article R151-8 du code de l'urbanisme

Les zones agricoles et naturelles

- A: Zone agricole
- Ap: Zone agricole inconstructible
- Ai: Zone agricole de gestion des activités
- N: Zone naturelle
- NL: Zone naturelle de loisirs (avec sous secteurs NL1 et NL2)
- Np: Zone naturelle patrimoniale

Les élements remarquables protégés

- Zones humides (art L.151-23)
- Haies et alignement d'arbre (art L.151-19)
- Espaces boisés (art L.151-19)
- Espaces boisés (art L.151-23)

Autres éléments

- Zone de bruit
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé n°1 : Accès à la ZAE du Plombs Destinataire commune Surface de 2624 m²
- Emplacement réservé n°2 : Création d'un espace public (aire de jeux, stationnements) Destinataire commune Surface de 904 m²
- Secteur de protection des RDC d'activités
- Zone inconstructible (préservation du paysage de l'entrée de ville)

Les risques

- Aléa faible de glissement de terrain
- Aléa moyen de glissement de terrain
- Aléa faible de chute de bloc
- Aléa faible de coulée de boue
- Aléa d'inondation (PPRI de la Coise)
- Canalisation de Gaz et périmètre de danger

Le droit de préemption urbain est en vigueur sur toutes les zones U et AU du PLU
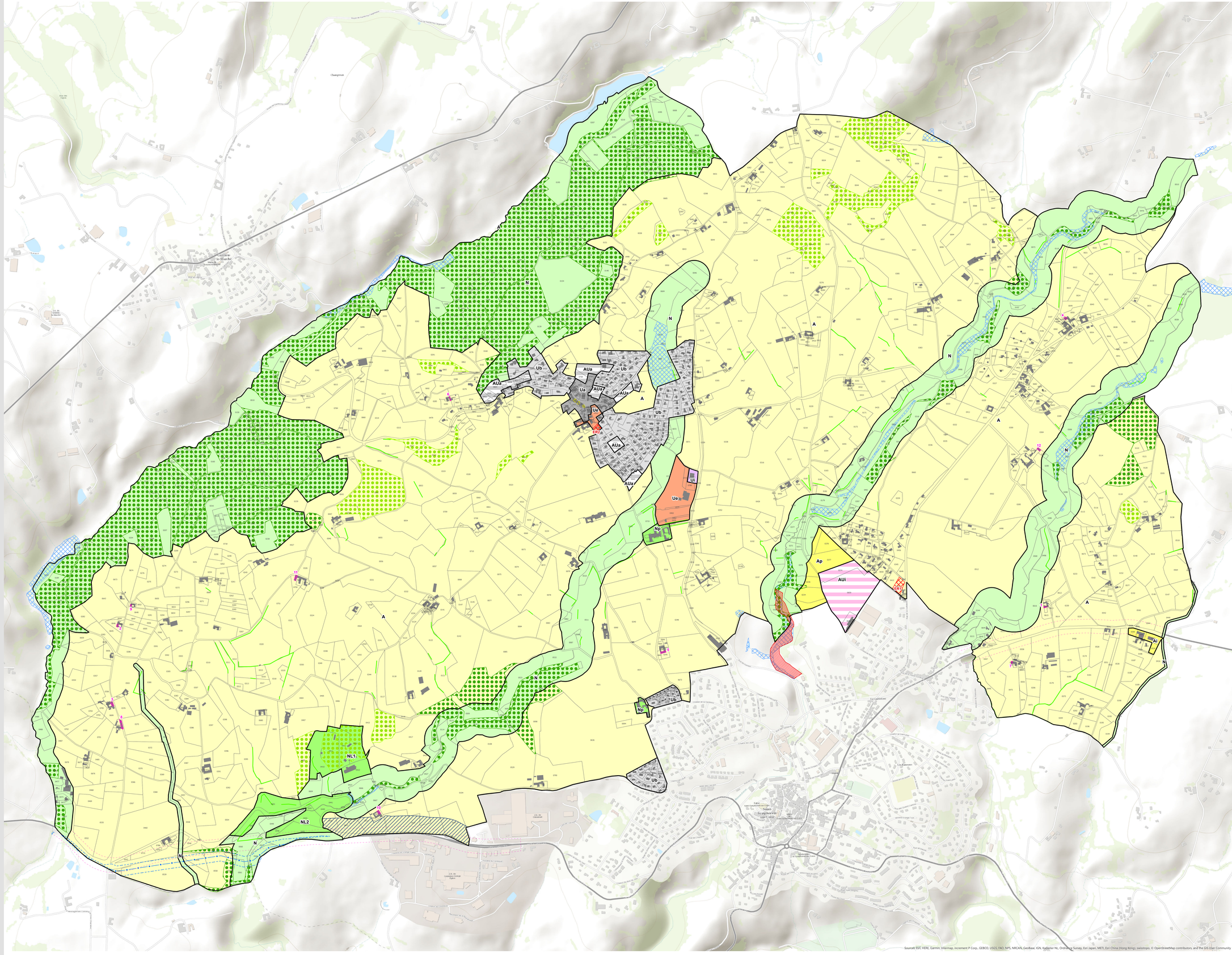
N